

PRÉPA CINÉ-SUP

La classe CINÉ-SUP prépare en deux années aux **concours des écoles de cinéma et d'audiovisuel** :

- **FEMIS** (École Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son),
- École Nationale Supérieure **Louis Lumière**,
- **INSAS** (Institut Supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, Bruxelles).

Autorisée en 1987, cette Formation Supérieure Expérimentale est **unique en France**.

L'enseignement qui y est proposé associe les exigences

- d'une classe préparatoire : **formation générale de haut niveau**.
- d'une **connaissance approfondie de l'activité cinématographique et audiovisuelle**.

Toutes les **principales approches** de ce domaine sont présentées : économie et droit du cinéma, sociologie, analyse filmique, histoire du cinéma, et les **techniques professionnelles** (scénario, réalisation, écriture filmique, ...) enseignées par des professeurs spécialisés. Quant aux **matières générales** telles que l'histoire, le français, l'anglais, la musique, les arts plastiques, les mathématiques ou les sciences appliquées, elles font l'objet d'un traitement original qui, sans négliger l'acquisition de bases solides, s'efforce de dégager l'interaction de leurs domaines respectifs avec celui du cinéma.

Ainsi les élèves de **CINÉ-SUP** se donnent-ils les meilleures chances de développer les qualités attendues d'eux dans les grandes écoles : **solide culture générale et cinématographique, ouverture d'esprit, méthode, capacité d'adaptation et sensibilité artistique**.

La classe **CINÉ-SUP** réalise aussi une **alliance peu courante entre la théorie et la pratique**. Toutes les matières enseignées trouvent leur application dans les **ateliers de réalisation**. **Des conférences et des débats** avec producteurs, réalisateurs, décorateurs et critiques de cinéma viennent régulièrement compléter les enseignements et renforcer les **liens de la classe avec la profession** et permettent ainsi une approche plus pertinente des Métiers de l'Image et du Son. Les élèves participent d'ailleurs activement à deux manifestations cinématographiques importantes : le **Festival des Trois Continents** à Nantes et le **Festival Premiers Plans** d'Angers.

Les métiers de l'audiovisuel sont en pleine transformation. Bouleversement de la technique, nouveaux rapports entre le cinéma et la communication audiovisuelle, nouvelles écritures et nouvelles esthétiques, ouverture sur l'Europe : autant de **défis exigeants** auxquels devront répondre les futurs professionnels. L'exigence de la formation CINÉ-SUP est à la mesure de ces enjeux.

Le lycée Guist'hau de Nantes est un **lycée public**. Les études y sont gratuites.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

1^{ère} année (Ciné-Sup 1)

Cours communs

Enseignements généraux

- français	2 h
- anglais	2 h
- histoire	2 h
- musique	3 h
- histoire de l'Art	3 h
- informatique	1 h

Enseignements spécifiques

- analyse filmique	3 h
- scénario	2 h
- histoire du cinéma	3 h
- techniques de réalisation	8 h
- économie et droit du cinéma	2 h

Option FEMIS

- physique	1 h
- géographie	1 h
- sociologie T.D.	1 h
- esthétique	1 h

Option Louis Lumière

- mathématiques	5 h
- sciences physiques	
option son	2,5 h
option cinéma	3 h

Deux périodes de quinze jours sont consacrées à des travaux de réalisation "bancs-titres et documentaires" par groupes.

Un stage d'au moins 1 mois doit être effectué à la fin de la 1^{ère} année en milieu professionnel avec production d'un rapport.

2^{ème} année (Ciné-Sup 2)

La répartition des cours communs reste sensiblement la même en 2^{ème} année qu'en 1^{ère} année, le cours de scénario étant désormais différent selon l'option choisie. S'ajoutent un cours de scénarimages et un cours de technologies du son et de l'image.

Les cours optionnels se répartissent comme suit :

Option FEMIS

- géographie	1 h
- scénario	3 h
- sociologie	1 h

Option Louis Lumière

- scénario	1 h
- mathématiques	5 h
- sciences physiques	
option son	4 h
option image	4 h

Une période de 3 semaines est consacrée à des réalisations de fictions.

Frais de scolarité : - 60 euros au titre de participation aux prestations et fournitures pédagogiques
- inscription à l'Université Paris 1 (obligatoire pour équivalence)

LES ÉCOLES PRÉPARÉES

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERES DE L'IMAGE ET DU SON

FEMIS

Concours accessible aux titulaires d'un diplôme Bac + 2 (ou plus) ou équivalent

options : - réalisation Cycle en 4 ans
 - scénario Diplôme de fin d'études
 - image
 - son
 - montage
 - production

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE

LOUIS LUMIÈRE

Concours accessible aux titulaires d'un diplôme Bac + 2 (ou plus) ou équivalent

Références scientifiques : Math Sup / Math Spé

options : - cinéma Cycle en 3 ans
 - son Diplôme Bac + 5

CINÉ-SUP permet aussi de présenter

INSAS (Bruxelles)
 Institut Supérieur des Arts du Spectacle
 et des Techniques de Diffusion

UNIVERSITÉ de BRETAGNE OCCIDENTALE

(Brest) : Licence « Image et Son » préparatoire au
 Master « Image et Son »

Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris

**ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du
 Théâtre)**

Accès aux études universitaires de second cycle

Université de Paris I Panthéon-Sorbonne (par convention)

Autres Universités sur dossier de validation :
 Licence des Arts du Spectacle - Cinéma-Audiovisuel -

RÉSULTATS AUX CONCOURS

	FEMIS									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Présentés	13	13	13	13	16	18	14	14	20	21
Admis 2 ^{ème} groupe	6	10	10	7	10	12	8	9	15	14
Admis au grand oral		7	7	5	7	8	4	5	8	7
Admis :										
Promotion de l'année	4	3	3		4	3	3	3	5	4
Liste supplémentaire						1	1	2		
Promotion antérieure	1	0	4	4	4	1	1	3	0	2

	Louis LUMIÈRE									
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Présentés	9	13	10	8	14	10	10	9	11	11
Sous-adm. (tests)		12	9	8	11	9	8	9	10	11
Admissibles (écrit)	7	8	5	5	10	5	5	6	10	9
Admis :										
Promotion de l'année	3	5	5	2	3	4	5	4	7	4
Liste supplémentaire	1			1	2	1		1	1	2
Promotion antérieure	2	2	3	2+1LS	1	4+1LS	2	1	2	1

Licence		
	en 1999	21
Étudiants proposés à l'admission en L3 de Licence Arts du Spectacle (mention études cinématographiques et audiovisuelles) à l'Université de Paris I Sorbonne	en 2000	18
	en 2001	22
	en 2002	20
	en 2003	18
	en 2004	20
	en 2005	20
	en 2006	20
	en 2007	19
	en 2008	21
	en 2009	21

Autres concours		
Concours 99	C.N.S.M. de Paris	1 admis
Concours 00	I.N.S.A.S.	1 admis (promotion antérieure)
Concours 01	I.N.S.A.S.	2 admis
Concours 02	I.N.S.A.S.	2 admissibles
Concours 03	I.N.S.A.S.	aucun présenté
Concours 04	I.N.S.A.S.	aucun présenté
Concours 05	I.N.S.A.S.	1 admis (dépt. réalisation)
Concours 06	I.N.S.A.S.	1 admis (dépt. théâtre)
Concours 07	I.N.S.A.S.	1 admis (dépt image)
Concours 08	I.N.S.A.S.	2 admis (dépt.image)
Concours 08	C.N.S.M de Paris	1 admis
Concours 09	I.N.S.A.S.	4 admis (3 image + 1 son)
Concours 09	E.N.S.A.T.T	1 admis

PROCÉDURE 2010 D'ADMISSION EN CINÉ-SUP

La classe de préparation aux concours des grandes écoles du Cinéma est ouverte aux **bacheliers de la session 2010** (L, ES et S) fortement motivés et démontrant, outre un très bon niveau scolaire général, une bonne culture cinématographique et audiovisuelle. Les **candidatures des bacheliers des années précédentes** peuvent être déposées, mais n'ont aucune priorité lors de l'examen des candidatures, et l'évaluation de celles-ci se fait à partir des dossiers scolaires de terminale.

Chaque promotion est limitée à **24 élèves**. L'admission en 1^{ère} année se fait sur étude du dossier, suivie d'un entretien. Les étudiants d'une promotion se répartissent par moitié entre les deux options préparant soit au concours de la FEMIS, soit à celui de l'École Nationale Supérieure Louis Lumière pour laquelle l'enseignement scientifique est basé sur les programmes des classes préparatoires scientifiques (MPSI, PCSI).

Les candidats ayant suivi un enseignement **de terminale scientifique** peuvent être **à la fois candidats à la préparation Femis** (tous départements) **et à la préparation Louis Lumière** (un seul département). Ils devront ordonner leurs vœux et un seul d'entre eux, au maximum, sera retenu par la commission d'admissibilité.

Procédure d'admission

Attention : « Ciné Sup » n'est pas prise en compte dans les procédures nationales d'admission en CPGE par la voie internet. LA PROCEDURE EST SPECIFIQUE.

PHASE 1 : VOUS ETES CANDIDAT A LA CINE SUP

ETAPE 1 :

Le dossier officiel de candidature sera mis en ligne sur le site web du Lycée Guist'hau :

<http://www.lycee-guisthau.org>

à compter du mois de février 2010. Il devra être téléchargé puis imprimé par le candidat au format A4.

Il comporte :

1. La fiche de renseignements, avec photo d'identité récente.
2. La fiche d'évaluation contenant les appréciations des professeurs dans les disciplines générales suivantes : philosophie, français, histoire, géographie, anglais (1^{ère} ou 2^{ème} langue), mathématiques, sciences physiques. ainsi que celles des disciplines artistiques – (pour les Terminales L, option "Arts" : cinéma, musique, théâtre, arts plastiques et histoire des arts).

Il sera accompagné :

3. D'une lettre de motivation manuscrite (longueur maximum 30 lignes).
4. De deux enveloppes 23x16 libellées à votre adresse et affranchies pour moins de 50 g

ETAPE 2 :

Le dossier de candidature ci-dessus étant complet, afin d'en faciliter le dépouillement, chaque candidat doit se connecter sur le site Web du lycée Guist'hau à la rubrique "Le Post-Bac>Ciné-sup> Candidatures> lien "saisir ma candidature" et

1. Remplir le formulaire qui reprend les données du dossier ci-dessus et le valider (serveur ouvert du 22 mars au 25 avril 2010).
2. Expédier par voie postale le dossier officiel accompagné des pièces demandées.

Le dossier de candidature doit parvenir complet au Lycée Guist'hau au plus tard le **25 avril 2010**.

PHASE 2 : VOUS ETES ADMISSIBLE AUX ENTRETIENS

Les candidats sélectionnés sur leur dossier seront convoqués au lycée Guist'hau le **31 mai 2010**. Ils passeront un entretien concernant leurs motivations et visant à apprécier leurs qualités d'analyse et d'observation visuelle et auditive. Ils devront alors compléter leur dossier officiel en apportant avec eux :

1. Une copie et l'original des notes obtenues aux épreuves anticipées de français.
2. Une copie et l'original des bulletins trimestriels de la classe de Première.
3. Une copie et l'original des bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de la classe de Terminale.
4. Une copie et l'original de la carte d'identité nationale ou du passeport.
5. 1 enveloppe 23x16 libellée à votre adresse et affranchie pour moins de 50 g
6. 1 grande enveloppe 23x32,5 libellée à votre adresse et affranchie pour moins de 100 g

} Ces originaux vous seront rendus immédiatement après vérifications

Les candidats pourront consulter les résultats (admis ou non) sur le site Internet du lycée à partir du **1 juin 2010**.

PHASE 3 : VOUS ETES ADMIS EN CINE SUP

La réponse à la proposition d'admission devra être transmise au lycée pour le **14 juin 2010** dernier délai (harmonisation des calendriers CPGE et CINE SUP).

L'attestation de baccalauréat (photocopie des notes obtenues) sera à transmettre sitôt la publication des résultats.